

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 02/09/2024	L'an deux mil vingt quatre Le neuf septembre à 20h
DATE D'AFFICHAGE 02/09/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
DATE DE PUBLICATION 17 SEP. 2024	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Le Déroff, Grenèche, Héroult, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoeffel Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES	<u>Absents excusés</u> :
EN EXERCICE : 27	Mme Brioul a donné pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou
PRÉSENTS : 22	M. Deloget a donné pouvoir à M. Deau
VOTANTS : 25	M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif Mmes Letourneur, Quesnel
	Secrétaire de séance : M. Simon

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE CRÉATION/SUPPRESSION DU POSTE DE DIRECTEUR/TRICE GENERAL/E DES SERVICES N° 48-07-24 EN LA CRÉATION/SUPPRESSION DU POSTE DE DIRECTEUR/TRICE DES SERVICES

Madame la Maire informe le conseil municipal de la mutation de la directrice des services. En raison de cette mutation et afin de faciliter le futur recrutement, il convient de modifier le poste existant qui a été créé sur le grade d'attaché à temps complet (délibération 46.06.16 du 27 juin 2016).

Il est proposé, à compter du 1^{er} août 2024, de créer un poste, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A sur les grades d'attaché et d'attaché principal et de supprimer le poste positionné aujourd'hui uniquement sur le grade d'attaché.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Cependant, il est aussi demandé que cet emploi permanent puisse éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 2° (contrat à durée déterminée de 3 ans au plus, renouvelable une fois lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté).

Dans ce cas, l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'attaché suivant son ancienneté professionnelle et devra justifier d'un diplôme en relation avec le droit et/ou les finances et/ou les ressources humaines (Bac+3 à Bac+5) et/ou d'une expérience professionnelle adéquate.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer à compter du 1^{er} août 2024 un emploi permanent de directeur\trice des services, à temps complet, sur les grades d'attaché et d'attaché principal.
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire dans les conditions énoncées ci-dessus.
- De supprimer à compter du 1^{er} septembre 2024 le poste existant créé sur le grade d'attaché.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

La Maire,

Nathalie DONATIN

